

Feu vert pour les téléphériques français

Toulouse, Saint-Denis de la Réunion, Orléans, Créteil - Villeneuve-Saint-Georges, les quatre projets enclenchés ont maintenant tous franchi avec succès les étapes des enquêtes publiques. La phase des travaux s'annonce pour des projets très sensiblement différents.

Toulouse maintient le cap sur 2020



Le projet du téléphérique toulousain est chiffré à 111,40 millions d'euros.

L'enquête publique a eu lieu du 11 février au 18 mars et la commission a rendu le 18 avril un avis favorable au Téléphérique urbain du sud de Toulouse. Avis assorti d'une réserve, demandant au maître d'ouvrage de mettre en œuvre des mesures de traitement adaptées de protection acoustique, en fonction des résultats constatés lors des mesures qui seront réalisées après la mise en service. Le 3 juillet, devait avoir lieu une réunion du comité syndical de Tisséo Collectivités. Au

cours de laquelle, une fois le projet mis en conformité avec le PLU, devait être prise la déclaration de projet, dans laquelle le SMTC allait s'engager à répondre à la réserve de la commission d'enquête.

Francis Grass, PDG de Tisséo Ingénierie, le maître d'ouvrage délégué de Tisséo Collectivités, se félicite de l'image « innovante et écologique » du projet auprès des Toulousains. Le projet a reçu près de 400 avis lors de l'enquête publique: 66 % sont favorables, 12 % défavorables, les 22 % restant ayant posé des questions sans se prononcer sur le projet. L'enquête ayant eu lieu dans les délais prévus, le calendrier de réalisation à la fin 2020 est maintenu. Les 14 cabines du téléphérique (35 places chacune) relieront alors l'université Paul-Sabatier à l'Oncopole, en passant par l'hôpital de Rangueil. Soit une distance de 3 km avec trois stations. 8 000 voyageurs sont attendus chaque jour avec une cabine toutes les 1 minute 30 à l'heure de pointe. Toulouse a retenu pour le téléphérique la technologie 3S (deux câbles tracteurs et un porteur). Le projet a été attribué en décembre 2016 par le SMTC Tisséo Collectivités au groupement Poma (mandataire), Altiservice, Bouygues TP Régions France, Systra, Séquances et Seti. Montant du contrat: 111,40 millions d'euros TTC, en conception-construction, avec la maintenance sur 20 ans.

Saint-Denis de la Réunion prêt pour le lancement des travaux

Le téléphérique de Saint-Denis de la Réunion est un projet de la Cinor (Communauté intercommunale du nord de la Réunion) devant relier, d'une part, les quartiers du Chaudron, du

Moufia et de Bois des Nèfles (première ligne) et, d'autre part les quartiers de Bellepierre/La Source et La Montagne (deuxième ligne). Soit 2,7 km et cinq points d'arrêt.



La concession pour construire et exploiter la première ligne a été attribuée le 2 novembre 2017 à Poma. La Cinor prévoit de financer cette ligne à hauteur de 45 millions d'euros, pour une mise en service qui était d'abord annoncée fin 2019 et qui va se trouver décalée d'au moins un an. Les cabines du téléphérique pourront alors transporter jusqu'à 6 000 passagers par jour sur le tronçon le plus chargé. Ses 46 cabines (10 places par cabine) relieront le Chaudron au Bois de Nèfles en 13 minutes. La seconde ligne, qui reliera les quartiers de Bellepierre et de La Montagne, longue de

1,3 km est officiellement prévue pour fin 2020. L'enquête publique lancée le 3 décembre 2018 sur le premier projet s'est achevée un mois plus tard, le 3 janvier, et le commissaire enquêteur a rendu un avis favorable le 4 février. Les travaux préparatoires ont commencé sur différentes zones. Chez Poma, on attend maintenant que soit pris l'arrêté de servitude permettant la maîtrise du foncier. Puis estime, Christian Bouvier, vice-président du conseil de surveillance et directeur commercial France Transport urbain de Poma, « il faudra bien 15 mois de travaux avant les marches à blanc ».

Poma a remporté la construction et l'exploitation de la première des deux lignes de l'île, qui ne devrait pas être mise en service avant fin 2020.

Le transport par câble intégré depuis peu au Code de l'urbanisme

En France, dans le téléphérique urbain, on défriche un peu. Certes, il y a eu Brest, mais l'exercice de maîtrise du foncier était relativement facile: il s'agissait de s'entendre quasiment avec un seul propriétaire survolé d'une rive à l'autre de la Penfeld, le ministère de la Défense nationale. Les maîtres d'ouvrage disposent des textes indispensables depuis trois ans. C'est la loi de Transition énergétique de Ségolène Royal, en 2015, suivie d'un décret de 2016 qui ont permis d'intégrer au Code de l'urbanisme

des dispositions existant déjà concernant la réalisation des téléphériques. Prises en un premier temps pour des téléphériques touristiques, elles avaient été intégrées dans la loi Montagne. Faute de telles dispositions dans le Code de l'urbanisme, l'association Touche pas à mon ciel, à Issy-les-Moulineaux, avait pu faire capoter le projet de téléphérique urbain d'André Santini, reliant le terminus de la ligne 12 du métro parisien au fort d'Issy.